

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2005 DANS LES COLLEGES :
DOCUMENT D'AIDE POUR UNE CONCERTATION EN EQUIPE LORS DE LA PRE-RENTRÉE ET EN COURS D'ANNEE
(réf. Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2005 - BO n° 18 du 05/05/05)

EXTRAITS DU BO : LES POINTS ESSENTIELS

	ANALYSE DE LA SITUATION		CHOIX D'ACTION	AIDES SOUHAITABLES
	Ce qui est déjà réalisé dans le collège	Ce que nous n'avons pas encore mis en oeuvre		
1^{ère} orientation : élever le niveau de formation de tous les élèves :				
1.1 La continuité école - collège : donner la priorité à la maîtrise de la langue française : ➤ Tous les enseignants, quelle que soit leur discipline, sont concernés par cette priorité.				Cf. circulaire du 20/09/04 sur l'enseignement du Français au collège qui insiste sur : ☞ la multiplication des exercices écrits et oraux favorisant un effort personnel et répété des élèves, ☞ la présence d'un temps d'écriture dans chaque séquence de Français, ☞ l'amélioration de l'expression orale, ☞ le travail de la mémoire.
1.2 Classe de 6^{ème} : ➤ Evaluations diagnostiques du début de 6^e : elles constituent un temps fort lors de l'entrée au collège. Leur exploitation permet d' élaborer la progression du travail des élèves et de constituer des groupes de besoin , à effectifs et durées variables. ➤ Nouveau programme de Mathématiques. ➤ Nouveau programme de Sciences de la Vie et de la Terre. ➤ Rénovation du programme de Technologie.				Cf. situations proposées par les banques d'outils d'évaluation. Cf. BO Hors Série n° 4 du 09/09/04. Cf. BO Hors Série n° 4 du 09/09/04. Cf. BO n°3 du 20/01/05.
1.3 La nouvelle 3^{ème} : ➤ La nouvelle classe de 3^{ème} se substitue aux diverses 3 ^{èmes} actuelles. ➤ La nouvelle option de découverte professionnelle 3 h s'ajoute aux options déjà proposées aux élèves : langues vivantes étrangères ou régionale, Latin, Grec. Cette option vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du				Cf. BO n°28 du 15/07/04. Cf. BO n°11 du 17/03/05.

<p>monde professionnel et de l'environnement culturel, scientifique, économique et social. Elle doit présenter des métiers et des professions très variés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le module de découverte professionnelle de 6 h : implanté en Lycée Professionnel, ce module est proposé à des élèves volontaires, scolairement fragiles, qui veulent mieux connaître la pratique des métiers. ➤ Un nouveau Diplôme National du Brevet : en 2005/2006, un seul diplôme remplacera les trois séries. Il sera organisé autour d'un examen terminal et du contrôle continu. Seuls seront pris en compte les résultats obtenus en classe de 3^{ème}. 					Cf. BO n°11 du 17/03/05.
<p>1.4 L'Alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dispositifs en Alternance en 4^{ème} sont des dispositifs dérogatoires mis en place à l'attention d'élèves en situation d'échec scolaire. ➤ Des dispositifs dérogatoires (du type des 3èmes d'insertion) peuvent également être envisagés au collège. 					Cf. décret du 28/05/96 sur l'organisation du collège. Cf. site pédagogique du Ministère de l'Education Nationale eduscol : http://www.eduscol.education.fr/alternance
<p>1.5 Les Dispositifs-Relais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils permettent l'accueil temporaire de collégiens en décrochage scolaire ou en risque de décrochage scolaire. 					
<p>1.6 Les réponses aux élèves à besoins éducatifs particuliers :</p> <p>1.6.1 - Les élèves présentant des maladies invalidantes et des handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître les capacités de l'établissement à scolariser ces élèves : <ul style="list-style-type: none"> ☞ dans le cadre de projets individualisés d'intégration, ☞ dans le cadre de dispositifs de type UPI (Unité Pédagogique d'Intégration). 					Cf. Loi du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
<p>1.6.2 - Les élèves présentant un trouble spécifique du langage oral ou écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer le repérage et la prise en charge des élèves présentant des troubles spécifiques du langage dans le cadre de projets personnalisés de scolarité en milieu ordinaire, complétée selon les cas par des aides spécialisées et/ou par des actions de soins et de rééducation dispensés par des intervenants extérieurs. 					

<p>1.7 Objectifs de formation transversaux :</p> <p>1.7.1 – Amélioration de la maîtrise des langues vivantes étrangères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier les compétences de compréhension et d'expression, notamment à l'oral. ➤ De nouveaux programmes de langues étrangères au collège conçus selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe entreront en vigueur à partir de la rentrée 2006. ➤ Développer de nouveaux modes d'organisation des classes de langue : regrouper les élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais par groupes de niveau constitués en fonction des compétences d'expression et de compréhension orale et écrite. ➤ Développer l'enseignement de l'Allemand : là où les élèves auront choisi l'Allemand au cycle III de l'école primaire, la continuité de cet apprentissage sera assurée dans la classe de 6^{ème} du collège du secteur. L'enseignement de l'Anglais pourra alors être proposé dès la 6^{ème} aux élèves germanistes par la formule de « classe bi-langue ». 				
<p>1.7.2 – Langues anciennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Leur enseignement doit bénéficier d'une dynamique renouvelée afin de favoriser le choix de ces langues. 				Note du 16/12/04.
<p>1.7.3 – Développement de l'éducation artistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter la place de l'éducation artistique et culturelle dans la formation des élèves, en s'appuyant sur les enseignements obligatoires et les actions éducatives sur projet. 				BO n°5 du 03/02/05. Cf. fiches-guides rubrique « Activités éducatives et culturelles », site pédagogique 2 nd Degré de l'Enseignement Catholique du Finistère : http://www.ec29.org/portail
<p>1.7.4 – Généralisation du Brevet Informatique et Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte par les professeurs de collège de la feuille de position de chaque élève, transmise par l'école primaire (niveau 1 du B2i). ➤ Les professeurs de toutes les disciplines ont vocation à valider les compétences du B2i. ➤ L'objectif est que l'ensemble des élèves de collège puisse présenter le B2i de niveau 2 à l'horizon 2007, en vue d'une prise en compte pour l'obtention du Diplôme National du Brevet. 				

2^{ème} orientation : l'éducation à la responsabilité : développer la responsabilité des élèves :				
2.1 – Garantir l'éducation à la sécurité routière au collège : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis le 01/01/04, l'obtention des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) est un préalable indispensable à la conduite d'un cyclomoteur (ASSR1) et à l'apprentissage théorique du permis de conduire (ASSR2). Ces mesures concernent tous les élèves nés après le 01/01/88. La préparation est assurée sous la responsabilité des enseignants. ➤ A partir de 2006, les épreuves d'ASSR se dérouleront, dans chaque établissement concerné depuis un poste informatique. 				
2.2 – Généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis la rentrée 2004, l'éducation à l'environnement pour un développement durable fait partie intégrante de la formation initiale de tous les élèves, de la maternelle à la terminale. 				Circulaire du 08/07/04.
2.3 – Mise en œuvre du Programme quinquennal de prévention et d'éducation relatif à la santé des élèves : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions d'éducation à la santé. ➤ Education à la vie affective et à la sexualité au collège. ➤ Lutte contre le tabagisme et prévention des conduites addictives : expérimentation d'un programme de prévention des conduites addictives sur 2 niveaux particulièrement sensibles : CM2-6^{ème} et 3^{ème}-2^{nde}. ➤ Education nutritionnelle : les distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires à partir du 01/09/05. 				Diffusion au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année scolaire 2005/2006 d'un référentiel d'éducation à la santé (en collaboration avec l'INPES). Loi du 04/07/01. Diffusion à la rentrée 2005 d'un guide méthodologique pour les équipes éducatives. Loi du 10/01/91. Diffusion au cours de l'année 2005, d'un « Guide nutrition pour les ados ».

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation aux premiers secours : poursuite de la formation « apprendre à porter secours » au collège afin d'aboutir à l'obtention de formation aux premiers secours pour tous les élèves. 				
2.4 – Développer la pratique du sport scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ancrer dans le parcours des élèves la pratique du sport scolaire. 				Circulaire du 25/04/02.
3^{ème} orientation : prévenir la violence et réduire l'absentéisme :				
3.1 Prévenir la violence : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vigilance par rapport au respect de l'obligation scolaire, ➤ Développement des dispositifs spécifiques : classes-relais et ateliers-relais, ➤ Généralisation des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ➤ Intégration au sein du règlement intérieur de l'établissement d'une charte de bon usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). ➤ Bon fonctionnement des procédures disciplinaires. ➤ Partenariats avec la justice, la police, la gendarmerie, les collectivités locales. ➤ Guide diagnostique de sécurité. 				BO du 28/10/04. Guide méthodologique accessible sur le site http://eduscol.education.fr/violence
3.2 Diminuer l'absentéisme : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouveau dispositif de contrôle de l'assiduité des élèves : nécessité de traiter, en premier lieu, l'absentéisme au niveau de l'établissement scolaire. Les absences doivent être immédiatement signalées à la famille avec laquelle un dialogue doit être engagé. Si l'assiduité n'est pas rétablie, le Chef d'Etablissement saisit l'Inspecteur d'Académie en lui transmettant le dossier qui recense les absences de l'élève, leurs durées, leurs motifs et l'ensemble des contacts et des mesures prises pour rétablir l'assiduité. 				Cf. fiche-guide rubrique « Vie scolaire », site pédagogique 2 nd Degré de l'Enseignement Catholique du Finistère : http://www.ec29.org/portail